

PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/3 000

Communes d'Accolans, Bournois, Mancenans et de Soye
Département du Doubs (25)


Date : Mars 2023



29 rue des Trois Colloux
80000 AMIENS
Tél : 03 22 80 01 64 / Fax : 03 22 72 64 84
info@hzair.fr

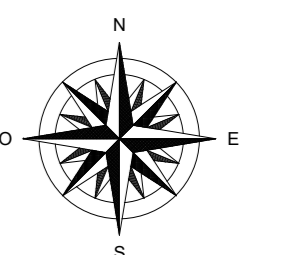


102 rue du Bois Tison
76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
Tél : 02 35 61 30 19 / Fax : 02 35 66 30 47
www.alise-environnement.fr



LEGENDE

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Projet**
- Eolienne (projet)
- Mât de l'éolienne
- Fondation de l'éolienne
- Survol (ø 117m, ø 136m)
- Réseau inter-éolienne
- Poste de livraison (PDL)
- Plateforme
- Chemin à créer
- Chemin existant à renforcer
- Pan coupé permanent
- Réseaux**
- Canalisation de gaz



ECHELLE : 0 m 200 m

NB : lorsque les éléments de la légende n'apparaissent pas dans le cadrage, indique qu'ils ne sont pas présents dans celui-ci



02

Préfecture du Doubs
Monsieur le Préfet,
8 bis, rue Charles-Nodier
25035 Besançon Cedex

Amiens, le 10 décembre 2020

Objet : Demande de dérogation pour une échelle réduite du plan d'ensemble, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale - Parc éolien des Colchiques, sur les communes de Accolans, Bournois, Mancenans et Soye.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Silvère DA LUZ, agissant en qualité de Responsable de projets de la société Éoliennes des Colchiques dont le siège social se situe 29, rue des Trois Cailloux à Amiens (80), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'utiliser une échelle réduite (1/3000^{ème}) pour le plan d'ensemble dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Colchiques sur les communes d'Accolans, Bournois, Mancenans et Soye, dans le département du Doubs (25).

Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien donner à cette demande d'autorisation environnementale, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.

Silvère DA LUZ
Responsable de projets

